



Nom : **ASSOCIATION SECURITE MOTOS 85**

Siège social : Mairie de Saint Jean de Monts, avenue de la plage 85160 Saint Jean de Monts  
Adresse postale : Monsieur Yann PERRAUD, 136 rue de Notre Dame - 85160 SAINT JEAN DE MONTS

Email : [y.perraud@hotmail.fr](mailto:y.perraud@hotmail.fr) / internet : <http://securitemoto85.over-blog.fr>

Tél 02 51 58 88 46 / port 06 03 29 15 05 ou 06 89 64 55 50

## Convention 2013

# ASSOCIATION SECURITE MOTOS – 85

### Documents à fournir :

Avant toute signature, il est demandé aux organisateurs de nous faire parvenir:

- La copie de l'arrêté Préfectoral et/ou Municipal autorisant la manifestation.
- La copie du contrat d'assurance des organisateurs couvrant les véhicules suiveurs.
- Un document écrit du déroulement de la manifestation avec plan du parcours.
- Le nombre de motards souhaité.

### RENSEIGNEMENTS :

NOM de l'Organisation :

NOM de l'épreuve sportive :

Label de l'organisation : (Rayer les mentions inutiles)

- FFTRI
- FFA
- Autres

Date :

Lieu exact :

Type de circuit : (Rayer la mention inutile)

- Ouvert à la circulation automobile
- Fermé à la circulation automobile

L'organisateur responsable de l'épreuve sportive ou autre s'engage à fournir les documents et renseignements ci-dessus à l'association intitulée:

« **ASSOCIATION SECURITE MOTOS - 85** - » en vue d'obtenir une équipe de motocyclistes le jour de l'épreuve afin de mettre en place une sécurité accrue par un encadrement motos lors du déroulement de la manifestation qu'il organise. L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du cahier des charges de l'association et en accepte les termes à savoir:

- **FORFAIT WEEK-END PAR MOTO:** Règlement d'une somme forfaitaire de **47 Euros** par manifestation à laquelle s'ajoutent les frais d'escorte. **(Cette somme est fixée chaque année par notre comité directeur, voir ci-dessous pour l'année en cours.) Des propositions particulières peuvent être étudiées avec les comités sportifs de Vendée en fonction du nombre de manifestations encadrées durant l'année.**



Nom : ASSOCIATION SECURITE MOTOS 85

Siège social : Mairie de Saint Jean de Monts, avenue de la plage 85160 Saint Jean de Monts  
Adresse postale : Monsieur Yann PERRAUD, 136 rue de Notre Dame - 85160 SAINT JEAN DE MONTS

Email : [y.perraud@hotmail.fr](mailto:y.perraud@hotmail.fr) / internet : <http://securitemoto85.over-blog.fr>

Tél 02 51 58 88 46 / port 06 03 29 15 05 ou 06 89 64 55 50

• **TARIF PAR ESCORTE PAR TYPE D'EPREUVE PAR MOTO**

Epreuve		Distance	Tarif	Epreuve		Distance	Tarif
Duathlon	XS	10 Km	4,00 €	Triathlon	XS	10 Km	4,00 €
Duathlon	S	20 Km	8,00 €	Triathlon	S	20 Km	8,00 €
Duathlon	M	40 Km	16,00 €	Triathlon	M	40 Km	16,00 €
Duathlon	L	80 Km	36,00 €	Triathlon	L	80 Km	36,00 €
Duathlon	XL	120 Km	48,00 €	Triathlon	XL	120 Km	48,00 €
Duathlon	XXL	180 Km	72,00 €	Triathlon	XXL	180 Km	72,00 €

**Le Total général à régler est égal à l'addition du:  
Forfait week-end par moto + Tarif par escorte par type d'épreuve par moto**

**La couverture des Duathlons et Triathlons Jeunes est offerte par l'ASM 85.**

*Règlement à remettre au responsable de l'épreuve après la manifestation.  
Ou à envoyer à René BIERRE, 30 rue de la minoterie. 85670 SAINT CHRISTOPHE DU  
LIGNERON*

**Chèque établi à l'ordre d'ASSOCIATION SECURITE MOTOS – 85 –**

- Assurance des motards conformément à la réglementation en vigueur (*art. L331-10 du Code du sport*) imposée aux organisateurs. ***C'est-à-dire couverture d'assurance responsabilité civile et dommages aux véhicules suiveurs qui doit être prise par les organisateurs de manifestations sportives se déroulant sur la voie publique avec la participation de véhicules suiveurs, en remplacement des assurances personnelles des motards.***
- **Prise en charge du repas des motards par les organisateurs (plateau repas ou repas + une boisson, assis à l'abri dans un local).**
- **Si l'épreuve se déroule sur 2 jours, L'HEBERGEMENT est à mettre en place.**

En contrepartie **ASSOCIATION SECURITE MOTOS – 85** - s'engage à fournir le nombre de motards indiqué sur le présent document après signature des deux parties.

Fait en deux exemplaires, le ..... 2013 à Saint Jean de Monts

L'organisateur  
Nom - Prénom - signature - cachet

Président de L'A.S.M. 85  
Yann PERRAUD